

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2015

---

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AC94

présenté par

M. de Mazières, M. Hetzel, Mme Genevard et M. Herbillon

-----

### ARTICLE 5

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article, comme l'ont signalé l'ensemble des acteurs du secteur, créera un réel déséquilibre et sera source de fortes complications du fait qu'il fait référence à la notion d'artiste-interprète et qu'il ne différencie pas les artistes principaux, des musiciens.

Aussi, il apparait souhaitable de supprimer cet article.